REPUBLIQUE FRANÇAISE
18 OCT. 2023
SOUS-PREFECTURE D'AUBUSSON

L'an deux mille vingt-trois, le 12 octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 06/10/2023
Présent-es : **Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**
Absent-es : Christophe BAUMGARTEN, Victoire BEAUJOU, Alain DETOLLE, Olivier MARTIN, Noémie SERRU
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON
Christophe BAUMGARTEN à Catherine MOULIN
Alain DETOLLE à Francis HOEZELLE
Olivier MARTIN à Catherine LESNES
Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

DCM 2023/58 : Plan guide d'aménagement global du bourg de Faux-la-Montagne

Madame la maire explique au conseil que lors de la réunion qui s'est tenue avec les enseignantes, le paysagiste du CAUE de la Creuse et la paysagiste du PNR de Millevaches en Limousin au sujet du futur aménagement de la cour d'école, ont été également abordés la nécessité d'aménager les abords de l'école après les travaux de l'école, le parking adjacent, etc...

Nos deux interlocuteurs ont proposé à la commune de travailler sur un plan guide qui permettrait d'avoir une vision globale des aménagements futurs du bourg.

Cette étude pourrait englober, la cour de l'école, ses abords, le parking de la mairie, de l'école, de la maison médicales, les circulations piétonnes, la démolition des anciens ateliers municipaux, mais aussi la traversée du bourg par la route départementale, les travaux concernant les trottoirs et caniveaux, l'accessibilité des commerces et services, le parking du marché et les terrains communaux situés sur la route de Jalagnat, la désimperméabilisation et la végétalisation de ces espaces, l'aménagement de la place de l'église, la requalification des wc publics etc…

Une telle étude de plan guide en maîtrise d'ouvrage Parc, pourrait être financée à 25% par le PNR de Millevaches, à 50% par la région Nouvelle Aquitaine. Le reste à charge pour la commune étant de 25%. Pour un montant global de 15 000 €, la participation communale serait de 3 750 €. L'évaluation du coût de l'étude n'est pas définitive.

Il s'agit donc pour la commune de manifester son intérêt de mener une telle réflexion, le Parc relayant cette demande à la région Nouvelle Aquitaine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, charge Madame la maire d'écrire à la région NA afin de manifester son intérêt pour la réalisation d'un plan guide des aménagements futurs de son bourg.

À Faux-la-Montagne,
Le 13 octobre 2023,
La maire,
Catherine MOULIN

MAIRIE DE FAUX LA MONTAGNE (Creuse)